Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 021-212105407-20261009-2026_63-DE

Ville de Saint-Apollinaire

DEPARTEMENT DE LA COTE-D'OR
CANTON SAINT-APOLLINAIRE

Délibération n°2026-63
Nomenclature : 5.3 – Désignation de représentants

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

Convocation envoyée le 22 septembre 2026

Président: Monsieur Frédéric GOULIER
Secrétaire de séance: Madame Léonie CHANUT
Nombre de membres du Conseil municipal: 29 — Nombre de votants : 29
Nombre de présents : 27 — Nombre de procurations: 2

Membres présents :

Monsieur Frédéric GOULIER	Madame Françoise CAMILLERI	Madame Alberta AWAD
Madame Annie LOCATELLI	Monsieur Frédéric FRACCHIOLA	Madame Aurélia MERLE
Monsieur Gérard FOUCARD	Monsieur Fabrice ROUSSEL	Madame Sophie ALFIER
Madame Patricia RABELKA M'BENGUE	Madame Muriel LAFONT	Monsieur Nicolas TISSOT
Monsieur Cédric TEJONA	Monsieur Christophe BARBEY	Monsieur Julien ROYER
Madame Céline RABUT	Monsieur Xavier KLEINHANS	Madame Léonie CHANUT
Monsieur Fabien MAITRE	Madame Adeline LAGRANGE	Monsieur Roméo FACELLO
Madame Laurence AUCLIN	Madame Mélanie COUSIN	
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Florian SEBELON	
Monsieur Jean-Robert BAUQUIS	Monsieur Laurent THEOU	

Membres excusés ou absents :

Madame Florence GRAPIN pouvoir à Madame Annie LOCATELLI
Madame Fatiha HADJADJ pouvoir à Madame Alberta AWAD

Objet : Renouvellement comité Redoute

Dès 1857, un mémoire du chef de génie Munier met en avant la nécessité d'occuper militairement la localité de Saint-Apollinaire, afin de contrôler une route par laquelle un corps d'armée ennemi pourrait passer pour attaquer Dijon. Après la défaite de 1870, le gouvernement d'Adolphe Thiers retient en 1873 le projet de défense du territoire du général Séré de Rivières. Dijon est un axe de communication stratégique, ce qui motive l'implantation d'une ceinture fortifiée capable de ralentir une attaque ennemie.
La redoute de Saint-Apollinaire est l'un des huit ouvrages fortifiés construits à partir de 1874. Sa fonction est de contrôler la communication entre la route de Langres et celle de Gray, ainsi que de protéger la plaine de Varois. En 1877, le projet de construction de cet ouvrage est confié à Girard, chef de bataillon, et Derougemont, capitaine de la direction du Génie basée à Bourges. Le choix se porte sur l'érection d'une redoute, ouvrage de moindre importance qu'un fort, et qui a vocation à pouvoir porter de l'artillerie et contenir une petite garnison.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 021-212105407-20261009-2026_63-DE

La redoute ne joue aucun rôle militaire, d'autant qu'elle est obsolète dès 1885 à cause de la crise de l'obus torpille. En 1915, à l'instar des autres forts de Dijon, elle est déclassée et désarmée pour alimenter les fronts de guerre en pièces d'artillerie.
Néanmoins, elle est conservée pour éventuellement servir de base arrière. Dans les années 1930, des cuves anti-aériennes sont implantées en cas de bombardements.
En 2008, le site est protégé au titre des Monuments historiques.
Propriété de la commune, il est reconverti en lieu de promenade et parcours sportif.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2143-2,
Considérant que le site de la Redoute est propriété de la ville de Saint-Apollinaire,
Considérant la nécessité d'entretenir ce site,

Il est proposé de renouveler le Comité Redoute existant depuis plusieurs années, composé d'élus du Conseil municipal et de citoyens épleumiens.

Les membres participent régulièrement à l'entretien et à la valorisation de la Redoute. Ils contribuent à la préservation du site et participent à sa mise en valeur dans un esprit citoyen.

Il est précisé que des membres extérieurs seront désignés par Monsieur le Maire ultérieurement, sachant qu'un appel à la candidature sera lancé auprès de la population sur le site de la ville.

Membres du Conseil municipal proposés :

Jean-François DODET et Aurélia MERLE

Le Conseil
Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de renouveler le Comité Redoute ;
- de nommer Jean-François DODET et Aurélia MERLE en qualité de membres du Comité Redoute ;
- de lancer un appel à candidatures auprès de la population afin de compléter la composition du Comité Redoute par des membres extérieur.

VOTE : Pour : 29 (dont 2 procurations) Abstention : 0
Contre : 0 Ne se prononce pas : 0

Fait à Saint-Apollinaire le : 09 OCT. 2026

Le Maire,
Frédéric GOULIER

La secrétaire,
Léonie CHANUT